

Les effectifs de Pôle emploi dans le viseur des comptables ministériels !

Paris, le 7 juin 2018

Lors du CCE extraordinaire du 24 mai 2018, le sujet principal a bien évidemment été celui de la suppression possible de 4000 postes évoqués par la Ministre du Travail dans la presse début mai.

Dès les premières discussions du projet de loi de finance 2018, à l'automne 2017, le ton avait été donné, le nouveau gouvernement en place a clairement affiché son intention de supprimer des postes à Pôle Emploi sous couvert de réalisation d'économie sur le budget du service public. Cela s'est alors traduit très vite par la suppression de 297 postes et le non renouvellement de 1370 contrats aidés.

Tout cela se fait dans une logique assez simpliste et strictement comptable de réduction des déficits publics.

Alors que le chômage n'a eu cesse d'augmenter, alors que la priorité des Français mais aussi des gouvernements successifs était l'emploi, aucun effort financier n'a jamais été fait à la hauteur de l'enjeu, Pôle Emploi a toujours contribué à la réduction des déficits publics. En 2018, nous avons, pour la première fois, passé un cap, après les efforts financiers, les coupes dans le budget, nous sommes passés au stade des suppressions de postes : 297 !

L'argument qui tend à dire que le chômage baisse et qu'en conséquence, il serait logique que des postes soient supprimés à Pôle Emploi dans les 4 ans à venir à hauteur d'environ peut-être 4000 (cela correspondrait aux 2 vagues de création de postes qui ont eu lieu pour renforcer les équipes) est terriblement simpliste.

- **Le chômage baisse-t-il durablement ?**

➡ À ce jour, **NON**.

- **Le chômage baisse-t-il durablement sur toutes les catégories et pas seulement la catégorie A ?**

➡ Encore, **NON**.

- **Qui sont les demandeurs d'emploi qui bénéficient en premier d'une potentielle reprise économique, les plus en difficultés ?**

➡ **NON**, ce sont encore et toujours ceux qui sont les plus autonomes.

- **Les gains de productivité évoqués par la Ministre, du fait de la dématérialisation sont-ils avérés et suffisants pour justifier des suppressions de postes au regard des nouvelles activités que va devoir gérer Pôle Emploi : la gestion des dossiers des démissionnaires, des dossiers des indépendants et l'accroissement du contrôle de la recherche d'emploi ... ?**

➡ Bien évidemment, **NON**.

Les effectifs de Pôle emploi dans le viseur des comptables ministériels !

Paris, le 7 juin 2018

➡ **La question des postes à Pôle Emploi ne peut se réduire à une simple équation mathématique** qui consisterait à considérer que X demandeurs d'emploi en moins implique X suppressions de postes.

Ce n'est pas parce que le chômage baisse, que la charge de travail est moins importante. Si le chômage change, les **besoins et les attentes des demandeurs d'emploi et des employeurs évoluent** aussi et **Pôle Emploi se doit d'en tenir compte dans l'application de ses missions.**

Cette seule approche mécanique et comptable va à l'encontre de la volonté pourtant maintes fois affirmée de faire toujours plus pour ceux qui en ont le plus besoin !

➡ **Nous avons besoin de manière extrêmement urgente de travailler sur le sujet des charges et des moyens au sein de Pôle Emploi** et sur la mise en place d'un outil **de calcul des charges qui soit transparent et partagé par tous**, en prenant en compte les missions que nous exerçons dans toutes leurs composantes (demandeurs, employeurs).

➡ **La CFE-CGC Métiers de l'Emploi condamne fermement cette méthode qui consiste à faire des annonces dans la presse sans se soucier de l'impact que cela peut avoir sur nos collègues et de l'anxiété que cela peut générer.** Il s'agit d'une **méthode assez sordide** qui souvent n'a comme objectif premier des annonceurs que de **tester la capacité à réagir !**

Les **agents de Pôle Emploi ne sont pas des données statistiques**, mais des hommes et des femmes qui mènent chaque jour, **sans relâche, avec professionnalisme et sens du service public, le combat contre le chômage.**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi, comme elle l'a toujours fait, entend bien défendre les salariés de Pôle Emploi, nos missions, la place de notre établissement comme acteur central, majeur et incontournable, en maintenant et faisant vivre le dialogue avec la Direction.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi sera telle qu'elle a toujours été : libre et indépendante, critique et constructive, réaliste et inventive. Nous répondrons toujours présents pour participer à un dialogue constructif tout en restant déterminés à défendre les intérêts des agents.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous écrire

syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr

Si vous souhaitez nous rejoindre,
rien de plus simple

www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

